

Le droit à la justice pour les communautés dalits, adivasis et musulmanes en Inde

Entrevue avec **Naveen Gautam**

Naveen Gautam (N.G.) est un avocat des droits humains originaire de l'Uttar Pradesh en Inde. Il milite pour les droits des Dalits et travaille sur les discriminations et les atrocités fondées sur la caste. Il est associé à diverses organisations défendant les droits des communautés dalits et adivasis ainsi que des minorités religieuses en Inde. Il leur dispense des formations et leur offre une aide pro bono en matière d'accès à la justice. Il nous fait part dans ce texte des discriminations et des atrocités commises envers les communautés dalits, adivasis et musulmanes, de la lutte de celles-ci pour la préservation et l'application de la constitution indienne, des violences policières injustes commises envers ces mêmes communautés, de la situation dans les prisons indiennes et, finalement, des idéaux de justice sociale et économique portés par les mouvements sociaux indiens. Cette entrevue a été réalisée par Léo Palardy (L.P.).

L.P. Pour commencer, pourrais-tu rapidement nous expliquer quelle est la situation des Dalits, des Adivasis et des Musulmans en Inde ?

N.G. Chacune de ces communautés mène un combat qui lui est propre. Les Dalits se battent pour leurs droits civils et politiques en général et plus spécifiquement pour leur droit à la dignité personnelle. Leur combat se porte avant tout contre l'intouchabilité dont ils sont victimes. Cette oppression remonte à bien avant l'époque coloniale. En effet, depuis plus de 2000 ans cette structure qu'est l'hégémonie brahmanique tente d'imposer son pouvoir sur la société indienne

et, de ce fait, de reléguer les Dalits aux strates inférieures de la société où ils sont traités comme des intouchables et mis en esclavage. Pour ce qui est des Adivasis, leur lutte se rattache au combat des communautés autochtones qui, partout à travers le monde et pas seulement en Inde, luttent pour leurs droits. Leur lutte porte sur le droit à la terre, à l'eau, à la forêt et, plus largement, à la sauvegarde de leur identité. En Inde, ils utilisent le slogan « *Jal, Jangal, Jameen* », « *Jal* » signifiant « eau », « *Jangal* » signifiant « forêt » et « *Jameen* » signifiant « terre ». Ensuite, il y a aussi la lutte pour les droits des minorités religieuses, en particulier des Musulmans et des Chrétiens. Comme dans de nombreux autres pays, les minorités sont victimes, en Inde, de discriminations et de persécutions. C'est aussi le cas au Myanmar, au Pakistan et au Sri Lanka. Au Myanmar, ce sont les Rohingyas qui sont persécutés, au Pakistan ce sont les minorités hindoues, au Sri Lanka, ce sont les Tamouls et, finalement, en Inde, ce sont les Musulmans qui sont les plus persécutés en ce moment. Cette haine provient à la fois des populations et des politiques et se focalise notamment sur certaines pratiques. En Inde, les questions de « *Pourquoi les musulmans utilisent-ils des haut-parleurs la nuit ?* » ou de « *Pourquoi les musulmans lisent-ils sur la route, qui est un espace public ?* » sont régulièrement soulevées dans les médias. C'est de cette manière que les dirigeants politiques utilisent des aspects fondamentaux de la pratique de l'islam pour répandre la haine. Cela dans un si beau pays, qui a toujours été très diversifié sur les plans historique et culturel...

L.P. Pourrais-tu développer un peu plus au sujet des Adivasis ?

N.G. Le mouvement des Adivasis s'est développé de manière semblable à celui des Dalits en Inde. C'est un mouvement très puissant, il n'a pas commencé avec Birsa Munda, mais il est vrai que cet homme a joué un rôle très important dans la direction de ce mouvement. Bien que les Adivasis soient répartis sur l'ensemble du territoire national, ils sont particulièrement nombreux à habiter une ceinture partant de l'ouest, dans l'État du Gujarat, puis qui se dirige vers l'est, vers l'État du Madhya Pradesh, puis vers le Jharkhand, et enfin vers les frontières nord-est du pays. Le Jharkhand, plus particulièrement, est un État reconnu comme « tribal » parce que les Adivasis y comptent pour plus de 50 à 60% de la population. Le Jharkhand a été séparé du Bihar en 2001 après la lutte des Adivasis pour le droit à l'eau, à la forêt, à la terre et, enfin, le droit à la leur liberté.

L.P. Comment ces communautés (dalits, adivasis et musulmanes) ont-elles été affectées par le gouvernement de Narendra Modi et, plus largement, par la montée de l'extrême droite hindoue ?

N.G. Cela ne date pas seulement du gouvernement de Narendra Modi. Le parti du Congrès a lui aussi largement contribué à la perpétuation de ces oppressions. Narendra Modi et le Bharatiya Janata Party (BJP) n'ont fait que reprendre le flambeau et aggraver l'impact de ces politiques. Quoi qu'il en soit, lorsque quelqu'un se bat pour ses droits civils et politiques, c'est une lutte contre l'État. Je ne dirais pas que c'est une lutte contre le pays, mais plutôt contre la forme de gouvernement, contre l'État. Je le répète, je ne dis rien contre l'État ni contre le pays en soi, mais je prends position

pour que le gouvernement rende des comptes, ce qui devrait être le cas puisque c'est nous qui choisissons le gouvernement. La situation a été la même, non seulement sous le BJP, mais aussi, je le pense, sous le Congrès. Les Dalits ont été repoussés et les droits des Adivasis ont été ignorés. En réponse à cela, un mouvement s'est constitué, mais la situation a malgré tout continué à se dégrader. Et, bien sûr, il en va de même pour les minorités religieuses, la situation sur le terrain est très mauvaise. La situation était déjà très grave pour les Musulmans, mais avec la pandémie de Covid-19, elle s'est empirée alors qu'ils ont été littéralement accusés de propager le virus. Je ne dis pas que le gouvernement et l'État les visent directement, mais les gens ont développé une telle haine les uns envers les autres, en particulier envers les Musulmans et les Dalits, qu'on en arrive au point où des gens sont tués, des gens sont lynchés au bord des trains et sur les routes. Voyez aussi ce qui s'est passé à Manipur, tant de personnes appartenant à la minorité chrétienne ont été attaquées et tuées, mais le gouvernement n'a même pas pris la peine de condamner ces atrocités. Même si les minorités n'ont pas voté pour vous, votre devoir fondamental en tant que gouvernement, mais aussi en tant qu'État, se doit d'être du côté de la majorité tout en protégeant les minorités. En réponse à ces injustices, lors des dernières élections, les Dalits, les Musulmans et, dans une certaine mesure, les Adivasis se sont tous rassemblés, oubliant pour la première fois les politiques basées sur la caste et la religion, pour chasser le BJP du pouvoir dans l'État de l'Uttar Pradesh et y installer un meilleur parti politique.

L.P. Quel était le parti auparavant au pouvoir dans l'Uttar Pradesh ? Était-ce le BJP ?

N.G. Oui, aux élections précédentes le BJP avait gagné 62 sièges sur 80 dans cet État, mais maintenant ils n'en ont plus que 35.

L.P. Est-ce que ce sont des députés du Bahujan Samaj Party (BSP) qui ont été élus pour les remplacer?

N.G. Non, justement. Même les Dalits à présent ont passé outre les politiques de caste. Aujourd'hui, ils cherchent avant tout à préserver la constitution indienne. Ils veulent sauver les articles qui leur assurent une représentation dans les institutions et qui contribuent à leur donner la force de survivre dans notre société. Les Dalits se sont donc rendu compte que sur ce plan, le BSP lui-même n'était pas réellement actif, qu'il restait silencieux. Les Dalits considèrent le BSP comme faisant partie des organisations pionnières du mouvement pour leurs droits, mais ils n'ont pas voté pour eux cette fois-ci et pas un seul siège n'a été remporté par le BSP dans l'Uttar Pradesh. D'autre part, le Parti socialiste, lui, a remporté plus de 40 sièges dans l'État.

L.P. Les Dalits, les Musulmans et les Adivasis ont donc décidé de faire alliance pour préserver la constitution face à la menace que représentait l'extrême droite?

N.G. Un sentiment de danger planait, on craignait de perdre les structures de base de la constitution qui promettent à tous la justice économique, politique et sociale. Les communautés et les gens ont eu peur, parce qu'il s'agit d'aspects de la constitution qui donnent aux Dalits, aux Musulmans et aux minorités religieuses la force d'être des citoyens actifs et dignes dans ce pays. Ils ont senti qu'une menace pesait sur tout ça parce que certains dirigeants politiques se

sont ouvertement prononcés à l'encontre de la constitution et ont déclaré publiquement qu'ils la changeraient s'ils obtenaient plus de 400 sièges. Il y avait donc une menace et les gens se sont rassemblés pour la sauver.

L.P. J'ai entendu dire que la loi visant à prévenir les atrocités commises envers les Dalits et les Adivasis risquait d'être abrogée. Ce garde-fou a-t-il été abaissé?

N.G. Il existe effectivement une loi à cet effet, *The Scheduled Castes and Scheduled Tribes (Prevention of Atrocities) Act*. Ce qui s'est passé c'est que la Cour suprême a, en quelque sorte, abrogé des dispositions de cette loi. Ces dispositions mentionnaient spécifiquement qu'en cas d'atrocité, un « *First Information Report (FIR)* » devait obligatoirement être déposé et qu'il n'y avait pas de possibilité de mise en liberté sous caution pour les agresseurs présumés. Il s'agissait là de dispositions très fortes qui donnaient de la force aux victimes dalits. Ça leur servait de protection parce que, vous savez, tous ceux qui siègent dans ces bureaux sont issus des castes dominantes... Cette loi mentionnait donc spécifiquement qu'il n'est pas nécessaire de mener une enquête avant de déposer le FIR, qui constitue en soi la première étape de l'enquête. La Cour suprême a donc décidé de diluer ces dispositions prétextant que « *la loi était mal utilisée* ». C'est complètement absurde. Il suffit pour s'en apercevoir de regarder le nombre de cas soumis à la justice en comparaison du nombre total des cas d'atrocités. Il s'agit peut-être d'environ 20% des cas réels, car la grande majorité des cas ne parviennent jamais aux postes de police. Les Dalits ne sont pas vraiment conscients de l'importance de déposer un dossier s'ils sont victimes de violences et, même s'ils en étaient

conscients, force est de constater que ces affaires ne sont pas réellement prises au sérieux. Bien souvent les accusations ne sont pas déposées à temps et une enquête n'a jamais lieu. Sachant tout cela, comment la Cour pouvait-elle oser prétendre que cette loi était utilisée à mauvais escient? Il y a donc eu, en réponse à tout ça, un mouvement de masse le 2 avril 2024 où de nombreux frères et sœurs dalits et adivasis sont morts pour défendre leur dignité. Finalement, nous avons obtenu un amendement qui permettait de maintenir le statu quo concernant ces dispositions.

L.P. Les Dalits, les Adivasis et les Musulmans sont-ils également victimes de violences infligées par l'État sous la forme de violences policières?

N.G. Oui, je pense que cela se produit à différents niveaux, parce que pour les Dalits et les Adivasis, il est très difficile d'obtenir le dépôt d'un FIR, alors même que le système dans son ensemble tourne autour des enquêtes policières. Très souvent, des Dalits essaient de déposer un FIR, mais il n'est pas déposé, alors ils se retrouvent à nouveau à la merci des atrocités (en particulier lorsqu'il s'agit de femmes dalits) et c'est la faute des policiers. Il est donc vrai que la police a souvent joué un rôle majeur dans les maltraitances commises vis-à-vis les communautés dalits et adivasis. Par ailleurs, quand les minorités religieuses, en particulier les Musulmans, sont attaquées, il est connu que la police les renvoie régulièrement à leurs oppresseurs. Tant de haine a été répandue à leur rencontre... À ce sujet, je ne blâmerais pas l'ensemble des services de police, mais il est certain que certaines organisations policières ont activement contribué à la prolifération de la haine envers les Musulmans et elles ont certainement traité ces populations de manière très rude. Un agent de police a littéralement tué deux

Musulmans à bord d'un train en déclarant qu'ils étaient en train de détruire le pays et qu'« il faut voter pour Modi ».

L.P. Pour ce qui est des prisons, qu'en est-il de l'incarcération des Dalits, des Adivasis et des Musulmans?

N.G. Il existe un rapport à ce sujet, qui paraît chaque année, le *India Justice Report*. C'est un très bon document, il contient des données démontrant que la majorité des prisonniers proviennent des communautés dalits, adivasis et musulmanes. Ce sont eux qui remplissent les prisons et lorsqu'ils sont incarcérés leurs conditions de vie sont très mauvaises. Ils ne sont pas bien logés ni bien nourris, ils vivent dans des conditions insalubres et sont régulièrement battus. Comme dans beaucoup d'autres pays, la situation dans les prisons en Inde n'est pas très bonne. Notons également que la plupart des personnes qui subissent des procès proviennent de ces communautés.

L.P. Qu'en est-il du système de justice plus largement? Est-ce qu'il reproduit des oppressions envers ces communautés?

N.G. À l'heure actuelle, la représentation de ces communautés dans le système judiciaire (avocats, juges, etc.) est très faible. Ce n'est que depuis quelques années que nous commençons à voir davantage de juges provenant de communautés opprimées. Il est très difficile sur le terrain de trouver des personnes provenant de communautés dalits ou adivasis pour représenter ces populations dans l'appareil judiciaire, ce qui pose de nombreux problèmes. Si vous regardez le nombre total d'affaires déposées en vertu de la *Prevention of Atrocities Act*, vous constaterez

qu'il y en a très peu. De plus, 50 à 60% de ces affaires aboutissent en fin de compte à un acquittement, du fait de la mauvaise qualité de l'enquête, parce que les accusations n'ont pas été déposées à temps ou du fait d'un manque de sensibilité de la part de l'appareil judiciaire. C'est un enjeu majeur que de donner accès à la justice à ces communautés. En Inde, nous disposons d'un système public de procureur spécial qui stipule que les Dalits et les Adivasis ont droit à un avocat spécialisé ayant au moins 7 ans d'expérience. C'est dans la loi, mais malheureusement la plupart des gens ne savent pas que ça existe. Ils dépendent alors d'un procureur général et malheureusement la plupart des procureurs généraux ne sont pas très sensibles à ces questions et sont plus que susceptibles d'avoir des préjugés vis-à-vis des Dalits, des Adivasis et des Musulmans.

L.P. Y a-t-il des gens qui cherchent à réformer le système de justice en Inde ?

N.G. Les Dalits, les Adivasis et les Musulmans devraient être mieux représentés à l'intérieur du système judiciaire. Nous avons besoin de plus de juges issus de ces communautés. C'est la clé, particulièrement pour ce qui se passe au niveau le plus bas du système de justice. C'est là que les procès ont lieu, que l'on produit des preuves et où les juges tirent des conclusions en rapport avec les faits. C'est là que nous faisons face aux plus grands obstacles en termes d'accès à la justice. C'est donc à ce niveau que nous avons besoin de plus de juges sensibles aux causes dalits, adivasis et musulmanes. Nous avons également besoin de plus d'étudiants en droit provenant de ces communautés. Malheureusement, la discrimination à l'intérieur du système éducatif contribue à rendre difficile le fait de trouver un avocat issu de ces communautés. Il est assez

regrettable de voir des candidats au poste d'avocat abandonner cette voie en raison de la discrimination qu'ils subissent. Les associations et les conseils de barreau sont donc d'autres lieux où nous devons œuvrer pour que les Dalits, les Adivasis et les Musulmans soient mieux représentés.

L.P. Comment utilises-tu la loi pour servir les intérêts des communautés discriminées ?

N.G. Ce qui me donne de la force c'est la constitution indienne et plus particulièrement certains principes de base qu'elle met en place en matière de justice sociale et économique. Les justices sociale et économique sont mentionnées dans le préambule de la constitution indienne, qui est considéré comme l'un des préambules les plus percutants au monde. Notons également que la constitution contient un article qui vise spécifiquement l'abolition de l'intouchabilité. Imaginez, nous disposons d'un article spécifique visant cette forme de discrimination qui mine l'unité de notre nation depuis une éternité ! Cet article, ainsi que l'article 21 (sur le droit à la vie et à la dignité) et l'article 32 (sur la lutte contre la violation des droits humains) sont ceux qui me sont les plus utiles. Ensuite, nous disposons également de la *Scheduled Castes and Scheduled Tribes (Prevention of Atrocities) Act* qui a été adoptée en 1989 et dont nous avons déjà parlé. Nous disposons aussi de la *Forest Rights Act* concernant les droits des communautés adivasis sur la forêt et de la *Panchayats (Extension to Scheduled Areas) Act* qui leur donne le pouvoir de former leurs propres gouvernements dans les villages. J'essaie, dans ma pratique, de développer des partenariats avec des organisations parajuridiques. Les parajuristes ne sont pas des avocats, mais sont en contact

direct avec les communautés. J'essaie de rentrer en contact avec eux et d'apprendre d'eux.

L.P. Le préambule de la constitution indienne a-t-il été écrit par Ambedkar ?

N.G. Je ne dirais pas qu'il a été écrit par Ambedkar. C'est l'œuvre de toute l'assemblée constituante qui était dirigée par Ambedkar. Des femmes ont largement participé aux débats et je tiens à saluer leurs efforts. Cela dit, en ce qui concerne la lutte pour la justice sociale et contre l'intouchabilité, nous savons tous que c'est le docteur B. R. Ambedkar qui a mené ce mouvement suivi par les Dalits, mais également par des personnes provenant d'autres castes.

L.P. Concernant les thèmes progressistes contenus dans la constitution indienne, que penses-tu de l'état actuel de l'Inde? L'Inde a-t-elle abandonné ses idéaux fondateurs?

N.G. Je dirais que la situation actuelle en Inde est plutôt difficile pour les jeunes, les Dalits, les Adivasis et les Musulmans. La constitution indienne est très progressiste, mais ses principes de base sont largement ignorés. Aujourd'hui, par bonheur, de plus en plus de personnes prennent conscience du contenu de la constitution, principalement grâce au mouvement qui a été mis en place récemment pour la sauver. Notre combat ne porte plus sur le système des castes, il ne porte plus sur la religion, mais il porte sur la sauvegarde de la constitution et de ses principes de base, c'est énorme ! Je suis convaincu que, tôt ou tard, nous assisterons à un mouvement de masse qui s'inscrira dans et autour de la constitution, un tel mouvement est déjà en construction en ce moment même. Le monde entier saura à quel point notre constitution est puissante et peut inciter les gens, en particulier les

jeunes, à s'assurer que chaque citoyen soit traité de manière égale et ait accès à la justice sociale, économique et politique.

L.P. Nous avons, jusqu'à maintenant, parlé de justice sociale, mais pas vraiment de justice économique. À quoi les inégalités économiques ressemblent-elles en Inde aujourd'hui ?

N.G. Si on regarde le budget dans son ensemble, on constate que les allocations consacrées aux minorités sont comme les dents d'un éléphant : c'est très visible, ça peut sembler important à première vue, mais ce n'est pas avec ça que l'éléphant mange... Il existe des allocations accordées aux Dalits et aux Adivasis. Mais le problème c'est qu'elles ne leur parviennent pas. Dans une certaine mesure, l'argent est soit déplacé vers d'autres programmes, soit n'est pas utilisé correctement, ou alors ces fonds sont utilisés à des endroits auxquels les Dalits n'ont pas accès. Ces sommes ont pu être utilisées, par exemple, pour construire des routes ou même des stades... Pour les Dalits et les Adivasis, considérés comme appartenant à la strate la plus basse de la société et qui vivent littéralement dans la misère, l'argent devrait plutôt être dépensé dans les domaines de l'éducation, de la santé ou pour créer des emplois corrects et une allocation maximale devrait être fournie à cette fin. Mais, vous savez, à cause du détournement de cet argent vers des « *grands projets* », il n'est pas utilisé pour répondre directement aux besoins fondamentaux des populations opprimées. Nous devrions consacrer plus d'argent à financer les petites entreprises rurales et semi-urbaines, parce qu'elles sont plus à même de toucher les communautés dalits et adivasis qui habitent ces régions. Comme nous le revendiquons « 25% c'est notre droit ! ». Si nous constituons 25% de la population du pays, alors

nous devrions également bénéficier de 25% du budget de l'État, ce qui n'est pas le cas.

L.P. J'ai vu sur l'Internet que depuis quelques années, on a commencé à construire à travers le pays des statues d'Ambedkar? Est-ce représentatif de comment l'argent des Dalits et des Adivasis est utilisé?

N.G. On peut certainement dire ça. La plupart de ces initiatives gouvernementales obéissent à des fins politiques et ne sont pas en mesure de toucher le cœur du problème, qui est de financer la santé, l'éducation, l'emploi et l'accès à la justice. Je suis d'accord avec ta remarque, puisque ce n'est pas Ambedkar qui a voulu qu'on lui construise de telles statues. Certains vont jusqu'à faire de lui un dieu de l'hindouisme, mais si vous le lisez, vous constaterez bien vite qu'il n'aurait jamais voulu être considéré comme tel, c'est bien lui qui a dit « *Je suis né hindou, mais je ne mourrai pas hindou* », avant de se convertir au bouddhisme.

L.P. Concernant les allocations budgétaires, souvent quand un gouvernement d'extrême droite est au pouvoir, il alloue une partie importante de l'argent disponible à l'armée et à la police plutôt qu'à d'autres usages. Quelle est la situation actuelle en Inde concernant les dépenses policières et militaires? Cet argent pourrait-il être utilisé autrement?

N.G. Oui. En Inde, une grande partie du budget de l'État va à la défense, c'est une réalité. De plus en plus d'argent est détourné vers cet usage plutôt que vers le financement adéquat du système d'éducation ou de santé. Même durant la Covid-19, une bonne partie de l'argent continuait à être détourné vers la défense et les forces de police. Je pense que nous devrions consacrer plus d'argent

aux communautés dalits, adivasis et musulmanes, dans leurs moyens de subsistance, afin de garantir leurs droits socio-économiques.

L.P. Pour conclure, penses-tu qu'il est possible de faire des parallèles entre le combat des communautés dalits, adivasis et musulmanes en Inde et la situation d'autres groupes opprimés à travers le monde?

N.G. Nous pouvons le faire et je crois que nous le devons. Je pense qu'il s'agit dans tous les cas d'un combat pour le droit à l'identité et à la dignité. Personne ne veut d'une vie sans dignité. C'est une lutte pour le droit à l'alimentation, pour le droit au logement et plus spécifiquement, contre toutes ces structures qui nuisent à la vie des gens. Ces groupes opprimés s'identifient de différentes manières, il y a les Dalits, les Roms, les Quilombolas, les Palestiniens et bien d'autres qui luttent aujourd'hui chacun de leur côté, mais leur lutte se résume toujours plus ou moins aux mêmes aspects : être reconnus et vivre dignement. Ces luttes comportent également une dimension socio-économique, c'est là qu'intervient le droit à la nourriture, à la santé et aux services. En Inde, c'est un peu différent, parce que l'intouchabilité y constitue un autre niveau d'oppression, mais la lutte contre l'intouchabilité peut être rattachée elle aussi, jusqu'à un certain point, aux droits à l'identité et à une vie digne.

L.P. Comment définirais-tu le droit à l'identité?

N.G. Pour moi, le droit à l'identité c'est quand nous sommes reconnus comme des citoyens à part entière du pays et comme ayant accès à tous les droits dont disposent les autres citoyens. Nous ne voulons pas de droits particuliers, mais nous devrions pouvoir disposer des mêmes droits

que les autres et ne pas avoir à lutter pour avoir accès à la nourriture, aux moyens de subsistance, au logement, à l'emploi, à l'éducation et, enfin, à la justice, qui sont tous des droits sociaux et politiques. C'est là tout l'enjeu de notre lutte.

Notices biographiques

Naveen Gautam est un avocat des droits humains originaire de l'Uttar Pradesh en Inde. Il milite pour les droits des Dalits et travaille sur les discriminations et les atrocités fondées sur la caste. Il est associé à diverses organisations défendant les droits des communautés dalits et adivasis ainsi que des minorités religieuses.

Léo Palardy est militant écologiste et anticapitaliste à Tio'tia:ke/Mooniyang/Montréal et membre du comité de rédaction de *Possibles*. Il est présentement étudiant au baccalauréat en science politique à l'UQÀM.